

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **72 (1921)**

Heft 9

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce résultat est en somme très réjouissant; mais il ne faudrait pas le considérer comme définitif. En effet, malgré ce succès indéniable, la situation financière de la publication de nos deux périodiques n'est pas assurée. *Le travail de propagande doit être énergiquement continué.* Aussi adressons nous à tous nos collègues et aux amis de nos journaux la prière de vouloir bien continuer à nous procurer de nouvelles adresses. Ce travail de propagande devrait être poursuivi aussi bien dans les régions où le succès s'est affirmé que dans celles où, pour diverses raisons, on n'a pas travaillé avec tout le zèle désirable. Il y a lieu de s'adresser surtout aux autorités des communes propriétaires de forêts. Au cours de tournées d'inspection ou de martelages, on trouvera facilement l'occasion d'aborder le sujet. Il y a encore des cantons qui jusqu'ici n'ont rien fait pour délivrer officiellement notre journal au personnel forestier d'Etat.

Ces quelques indications peuvent suffire pour montrer que les chances de réussite dans la suite de la propagande ne manquent pas. Le premier pas est fait. Il s'agit maintenant de continuer dans la même voie et de tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous. (On est prié de donner les adresses nouvelles directement à MM. Büchler & C^{ie}, imprimeurs, à Berne.)

Le Comité permanent.

COMMUNICATIONS.

Course annuelle de la Société vaudoise des forestiers dans les arrondissements d'Yverdon et Grandson (1^{er} et 2 juillet).

Par un temps plutôt incertain les quelque 75 participants à la course d'été sont reçus à la gare d'Yverdon, le matin du 1^{er} juillet, par M. Hess, inspecteur de l'arrondissement de Grandson. Peu après on prend place dans la très jolie et confortable salle du Conseil Communal à l'Hôtel de Ville et vers 11 heures M. de Luze, président, ouvre la séance. Par quelques mots, il rappelle le souvenir de la dernière assemblée tenue à Yverdon, le 29 mai 1903, puis il renseigne sur l'activité du comité depuis la séance de février.

Au cours de la discussion ouverte au sujet de la conférence du 16 avril avec les représentants du commerce du bois, M. Joly, scieur, à Noiraigue, remercie le comité pour l'activité qu'il a déployée pour tâcher d'obtenir des C. F. F. un abaissement des tarifs de transport des bois. M. H. Biolley fait ressortir ensuite tous les avantages de la vente des bois avant abatage. Ce mode de vente est pratiqué depuis plusieurs années, dans le Val de Travers principalement, où il est apprécié aussi bien par les acheteurs que par les vendeurs. M. de Luze remarque que ce genre de vente s'est beaucoup généralisé dans le canton de Vaud également; c'est du reste, actuellement, le seul mode de vente possible, l'état du marché des bois étant très instable.

M. A. Barbey prend ensuite la parole pour quelques renseignements d'ordre entomologique.

Le sapin blanc a deux nouveaux ennemis. Le plus redoutable est le chermes cortical, qui a causé de graves méfaits dans les sapinières du canton d'Argovie et dont il a déjà été question ici. On le signale maintenant dans plusieurs endroits du canton de Vaud. Les sapins atteints par le chermes présentent des écoulements de résine et des éclatements très caractéristiques de l'écorce. L'arbre ne meurt pas toujours de ces attaques, mais s'il y a mort, le bois du sapin s'altère complètement déjà au bout de 8 jours. Le danger est grand que les sapinières affaiblies par lui ne soient ensuite la proie des bostryches.

Le second nouvel ennemi du sapin est aussi un insecte. C'est le polidrose pileux, un charançon encore peu connu. Il commet ses dégâts le plus souvent dans les forêts de feuillus; mais cette année, par contre, on le remarque presque exclusivement sur le sapin blanc, dont il dévore les aiguilles des pousses de l'année. C'est à l'état d'insecte parfait qu'il commet ses ravages. La larve vit dans le sol, où elle se nourrit de radicelles. Le „Journal“ publiera sous peu une étude sur ce ravageur.

Le dîner eut lieu à l'Hôtel du Paon où nous attendait un repas plantureux. Au dessert, le président souhaite la bienvenue à M. le Syndic d'Yverdon. Celui-ci répond aimablement, et regrette que les forestiers ne visitent pas cette année le domaine forestier yverdonnois.

Départ à 2 h., par le chemin de fer Yverdon-S^{te}-Croix, pour Valleyres. A quelques minutes de la gare, nous arrivons dans le bois „Lily“ à la commune de Grandson. M. Hess renseigne à son sujet. D'une étendue de 18 ha, il est peuplé essentiellement de chêne et de sapin, dans la proportion de 2900 m³ de chêne pour 2100 m³ de sapin. La possibilité annuelle s'élève à 100 m³ que l'on prélève indifféremment dans le sapin et le chêne. L'accroissement des deux essences y est extrêmement vigoureux. On connaît quelques chênes âgés de 40 ans seulement et mesurant 60 cm de diamètre, à 1.30 m du sol. Le but du traitement est d'assurer le maintien du chêne, et comme le sapin croît aussi très rapidement et menace de surcimer les chênes, on est obligé de procéder à de fréquentes et énergiques éclaircies. Les sous-bois sont maintenus pour assurer le couvert du sol, et afin d'éviter que les chênes se couvrent de branches gourmandes. M. Hess est persuadé que le traitement par coupes successives rapprochées est le seul moyen d'assurer l'apparition et le maintien des semis de chêne. Une discussion assez vive s'engage sur cette question mais, somme toute, chacun est d'avis que si le semis de chêne peut s'installer sous un couvert même épais, il lui faut en tous cas ensuite la lumière directe du soleil pour assurer son développement.

Nous quittons le bois Lily pour entrer peu après dans la forêt de Sassenaire, à l'hoirie de feu M. Conrad Bourgeois. Il y a été planté en 1874 une série d'exotiques, entre autres des sapins Nordmann et

des douglas (variété verte). Ces derniers n'ont pas donné des résultats encourageants à cause du sol très mouillant. Nous nous rendons ensuite à la forêt du Miriau, appartenant à la commune de Giez et où M. Comte expose le traitement qui a été appliqué à cette forêt depuis 1887, date du premier et unique aménagement. Comme le bois „Lily“, celui de Miriau est peuplé de chênes et de sapins. Il s'étend sur 53 ha et sa possibilité, fixée en 1887, s'élève à 175 m³ de produits principaux et produits secondaires réunis. Dès 1898, M. Comte y a commencé les coupes culturales et de sélectionnement, ce qui l'a autorisé à porter graduellement la possibilité jusqu'à 280 m³. De 1901 à 1920, le rendement annuel brut à l'ha a atteint fr. 160. Une excellente collation nous est offerte, sous des chênes splendides, par les communes dont nous avons visité les propriétés. Chacun y fait honneur.

M. Hess nous conduit encore au „champ clément“ (9 ha), propriété de Grandson. La forêt de chêne a été rasée autrefois et remplacée par une plantation d'épicéa. C'est actuellement un haut perchis dans lequel on pratique de vigoureuses éclaircies par le haut.

Après cette intéressante revue de forêts, on rentre à Yverdon.

A Yverdon chacun prend possession de ses cantonnements, hôtel ou caserne. Le „souper individuel“ du programme provoque quelques discrètes protestations de la part des amateurs de soirées familiales.

(A suivre.)

Conclusion toute naturelle d'une controverse récente.

Les lecteurs du *Journal forestier suisse* ont encore présente à la mémoire la controverse, âprement disputée, soulevée par la Société vaudoise des forestiers à propos de la question sylvo-pastorale¹ entre protagonistes et détracteurs de la stricte répartition de la forêt et du pâturage, discussion demeurée du reste sans conclusion, les adversaires étant, de part et d'autre, résolûment restés sur leurs positions.

La nature a, semble-t-il, voulu, sans plus tarder, donner un démenti frappant à certains faits théoriques, avancés sans preuves suffisantes, en prouvant à l'évidence que l'homme ne tient pas suffisamment compte des circonstances atmosphériques spéciales dont l'influence sur la production du sol acquiert en certains cas spéciaux une importance de premier ordre.

Les pâturages situés sur terrain jurassique superficiel et sec, ont, peut-être plus que tous autres, souffert, au cours de l'été torride que nous venons de traverser, du manque presque complet de précipitations atmosphériques, et parmi ces derniers, ceux situés „à l'adroit“, soit au soleil levant, ont été tout spécialement éprouvés.

Le sol de ces hautes régions ne pouvant puiser dans le sous-sol les réserves d'humidité qui s'accumulent d'ordinaire au cours de la fonte des neiges hivernales qui cette année faisaient défaut, a été dès

¹ La question sylvo-pastorale, extrait du „Journal forestier suisse“, 1919; Bùchler & Co., Berne.

le mois de juillet desséché à l'excès; les gazons ont pris dès ce moment cet aspect roussi particulier aux Alpes du midi de la France et aux régions méditerranéennes et l'herbe manquait à tel point, que, n'eussent été les réserves fourragères cantonnées strictement au sein même de la forêt ou à proximité immédiate des arbres recouvrant ci et là le pâturage, que sans cette circonstance spéciale favorable au parcours, le bétail eût dû, un mois et demi avant terme, quitter les hauts sommets pour venir, parqué dans les étables de la plaine, s'affourager aux „têches“ : réservées pour les besoins de l'hiver.

Ces circonstances défavorables, dont tout observateur impartial a pu, au cours de l'été, se rendre compte, ont été encore spécialement influencées par les déboisements inconsidérés effectués en haute montagne, sur certains pâturages, sous prétexte d'apporter une meilleure répartition entre l'alpe et la forêt.

Ces coupes peu judicieuses, qui n'ont du reste dans la plupart des cas été compensées ni par la mise à bas de surfaces correspondantes de forêts parcourues, ni par des reboisements en terrain forestier absolu, ont provoqué l'apparition de vrais déserts encore plus dépourvus de production fourragère que le reste de la montagne.

Les faits sont là et se passent de commentaires. Au cours de l'été 1921, les seules réserves d'herbe qui ont permis au bétail de se maintenir sur les pâturages des hautes régions ont été fournis soit par la forêt elle-même, soit à proximité immédiate des arbres isolés ou des bouquets de bois maintenus sur le sol, en dépit des théories émises sur le cantonnement par lignes géométriques et tirées au cordeau de la forêt et du pâturage.

Nous croyons opportun de relever aujourd'hui cette constatation, admise par les pâtres eux-mêmes des régions en cause, et contre laquelle toute controverse théorique nous paraît dorénavant inutile et futile. Nous pouvons en déduire qu'il est dangereux et inopportun de vouloir modifier, et cela en haute montagne plus qu'ailleurs, un état de choses existant et qui a fait ses preuves au cours des siècles.

La nature fait en général bien les choses et si nous estimons devoir apporter une modification quelconque à ce que nous sommes facilement portés de parti pris à désigner sous le nom d'état peu rationnel, faisons le tout au moins sans brusquerie et avec doigté et non en nous basant sur des conclusions qui ne reposent qu'imparfaitement sur l'observation réelle des faits.

Chigny s. Morges, août 1921. *J. J. Luze*, inspecteur forestier.

Quelques beaux ifs en Angleterre.

Nous avons publié, au n° 4 du *Journal*, une notice sur le bel if de Chillon, dans laquelle nous prétendions que ce spécimen était le plus long de son espèce connu jusqu'ici en Europe.

M. *Aug. Henry*, professeur de sylviculture au collège royal de Dublin, vient de faire à ce sujet une enquête en Angleterre. Il en a

publié le résultat dans une notice au „Country Life“ du 11 juin qu'il a eu l'amabilité de nous adresser. M. Henry s'est adressé, en particulier, à M. Th. Roberts, inspecteur forestier en chef de l'état de Cowdray, pour avoir des données précises sur quelques ifs croissant près de Midhurst et qui semblent être les plus longs d'Angleterre. Dans une forêt d'environ 6 ha., composée de bouleaux, de chênes et de châtaigniers, croissent une centaine d'ifs. Voici les dimensions des trois plus longs:

if n° 1,	hauteur	27,6 m;	circonférence du fût	1,77 m
„ „ 2,	„	26,7 m;	„ „ „	2,13 m
„ „ 3,	„	24 m;	„ „ „	2,10 m

Il n'est pas dit dans la notice par quel moyen la longueur a été déterminée, non plus à quelle hauteur au-dessus du sol on a mesuré la circonférence du fût.

Quoiqu'il en soit, l'if de Chillon ne saurait plus prétendre à la première place, touchant la longueur, dans le monde des ifs. Espérons qu'il ne s'en portera cependant pas plus mal à l'avenir.

Jusqu'à preuve du contraire, l'Angleterre étant hors de cause, il sera permis d'admettre que l'if de Chillon est le plus haut connu à ce jour dans l'Europe continentale. H. B.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. Ensuite des examens réglementaires subis au milieu de juillet, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné le diplôme de forestier à M. *Jean Philipp* de Fürstenu (Grisons).

CANTONS.

Vaud. Démission de M. A. Vulliémoz. Les journaux nous ont appris la démission de M. A. Vulliémoz, qui occupait depuis 1898, le poste d'inspecteur forestier d'arrondissement à Payerne. Avant de rentrer dans son canton d'origine, M. Vulliémoz avait dirigé pendant environ 15 ans l'arrondissement forestier neuchâtelois du Val de Ruz. Entré très jeune dans l'administration forestière, il a pendant 40 ans fait preuve de beaucoup de zèle et su s'attirer la sympathie des populations au milieu desquelles s'est exercée son activité.

Nous souhaitons à cet aimable collègue de pouvoir jouir en pleine santé d'un repos bien mérité. Ajoutons que M. Vulliémoz continuera de donner son cours de sylviculture à l'Ecole cantonale d'agriculture.

Avis de la rédaction: Le prochain cahier du *Journal forestier suisse* sera double (N° 9/10). Il paraîtra dans la seconde moitié d'octobre.

*** Sommaire du N° 8 ***
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Obertörfster Hans von Greverz

Aufsätze: Über Niederländisch-Indiens Forsten und Wälder. — Die korsische Kiefer. — Aus den forstlichen Verwaltungsberichten. — Vereinsangelegenheiten: Programm und Einladung zur Jahresversammlung. — Auszug aus dem Protokoll. — Die Werbearbeit zugunsten der Zeitschrift. — Mitteilungen: Ein forstlicher Jubilar. — Meteorologischer Monatsbericht. — Vom Bund genehmigte Projekte. — Forstliche Nachrichten; Kantone. — Bücheranzeigen.